

Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 12/11/1929 - N° 1083

Monsieur Jean-Paul Émile NADAL

Située : Carré D N° 4

2ème PROCES-VERBAL

de constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

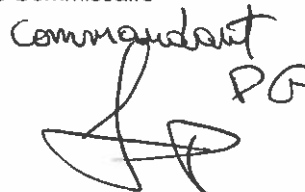
- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

Le Maire
Le Conseillé Municipal



Le Commissaire

Commandant
PG



Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté



La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 27 aout 1929

PERREU Jean-Marie

Située : Carré D N° 08 - N° 1075

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

a fait l'objet d'une remise en état.

n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseiller Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle

AUGE-SOULA

Située : Carré D N° 11

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseiller Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 24 avril 1909

ARMINGAUT François

Située : Carré D N° 13 - N° 286

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : *BAUTHIER Samuel*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

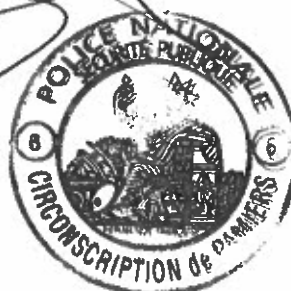
P. Le Maire
Le Conseillé Municipal



Le Commissaire *BAUTHIER Samuel*

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté



La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 03 mai 1909

ROUCH Alphonse

Située : Carré D N° 14 - N° 287

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : *GAUTHIER Daniel*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

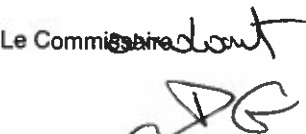
a fait l'objet d'une remise en état.

n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal



Le Commissaire



Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté



La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 01 juillet 1909

SAINT FELIX Marguerite veuve RIVIERE

Située : Carré D N° 16 - N° 289

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

a fait l'objet d'une remise en état.

n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

en blanc
DG

Les Représentants

Responsable du Service

Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 12/03/1911

BERDOT Jean

Située : Carré D N° 26 N° 305

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Commissaire

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 24/04/1918

BESSET Guillaume

Située : Carré D N° 29 N° 386

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : *BATHIER David*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

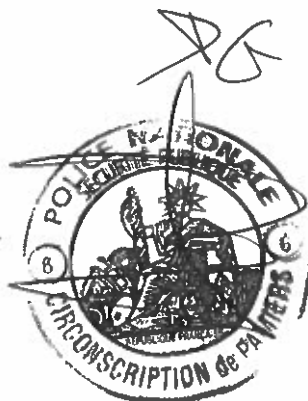
P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 16/06/1933

ARNAUD Jean

Située : Carré D N° 37 **N° 1318**

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : **GAUTHIER Daniel**
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1* Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal



Le Commissaire



Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté



La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 12/08/1930

MAURETTE Pierre

Située : Carré D N° 41 N° 1127

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : SAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service

Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 03/12/1929

PIQUEMAL Laurent

Située : Carré D N° 44

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service

Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le **02/04/1930 - N° 1108**

Monsieur DINIER Marie née PARENT

Située : **Carré D N° 45**

2ème PROCES-VERBAL

de constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : *GAOTHIER Daniel*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de : *M^{me} DIGNIER-ESTEVE Ann. Marie.*
M ESTEVE Jacques.

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
 n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 04/12/1929

DAFFOS Marie née CARREL

Située : Carré D N° 51 N°1030

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER David
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

a fait l'objet d'une remise en état.

n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Commissaire

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 25/01/1924

CAUSSINUS Auguste

Située : Carré G N° 23 - N° 707

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER *Daniel*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1* Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Commissaire

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 28/10/1919

BACHELERY Delphine née COOS

Située : Carré G N° 28 - N° 433

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER David
- Alain DAL PONTE Conseiller Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseiller Municipal

Le Commissaire

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 0710//1881 - N° 82

Monsieur GARROS Jean

Située : **Bordure GHI N° 1**

2ème PROCES-VERBAL

de constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

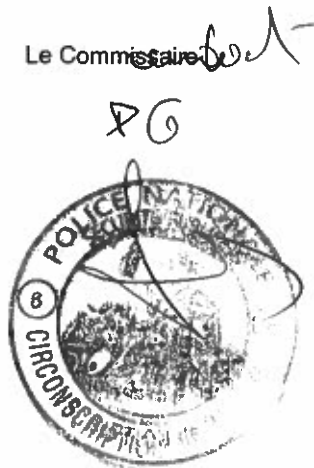


Le Directeur Population et Citoyenneté



Le Commissaire

PG



Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 24/09/1878

RECORD Marie

Située : Bordure LKJ N° 8 – N° 73

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : SAUTHIER David
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
 n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service

Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 23/05/1862

CONFERON Marie née ALLAUX

Située : Bordure LKJ N° 13 – N° 33

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER David
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
 n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal



Le Directeur Population et Citoyenneté



Le Commissaire



Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 01/04/1916

PORTET Rose veuve JAYBERT

Située : Carré L N° 7 - N° 355

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Samuel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

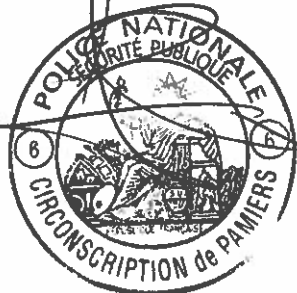


Le Directeur Population et Citoyenneté



Le Commissaire

DE GAUTHIER Samuel



Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le **13/01/1874 - N° 58**

Monsieur PEIRÉ Jeanne née FAURÉ

Située : **Bordure LKJ N° 14**

2ème PROCES-VERBAL

de constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

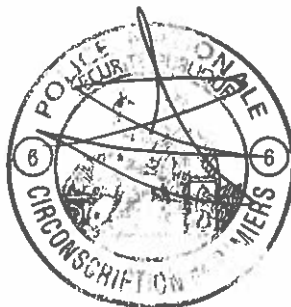
P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Commissaire

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle

ROUBICHOU

Située : Bordure LKJ N°24

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER David
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Commissaire

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté

La Responsable du Service

The document features several official stamps and handwritten signatures. On the left, there are two red circular stamps from the Municipality of Pamiers (Commune de Pamiers - 09) with the text 'Mairie Pamiers' and 'F.R.F.'. The central stamp is a black circular stamp from the 'POLICE NATIONALE SECURITE PUBLIQUE' in the 'CIRCONSCRIPTION de PAMIERS'. On the right, there is another red circular stamp from the Municipality of Pamiers. Handwritten signatures in black ink are present over these stamps and in the center of the page.

Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 17/02/1880

ROUAN Joseph

Située : Bordure LKJ N° 40 – N° 77

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER *Samuel*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

a fait l'objet d'une remise en état.

n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal



Le Directeur Population et Citoyenneté



Le Commissaire

Le Commissaire
DG

Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 20/01/1920

PIDOUX Antoine

Située : Carré I N° 31 – N°458

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : *BAUTHIER daniel*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
 n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseiller Municipal

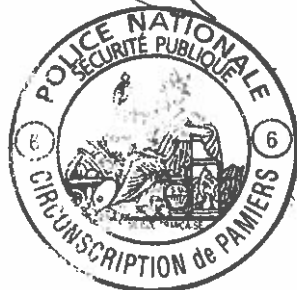
Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service

André DG



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 31/08/1917 - N° 380

Monsieur SANGLIER Etienne

Située : Carré J N° 4

2ème PROCES-VERBAL

de constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER *Damp*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état
 n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

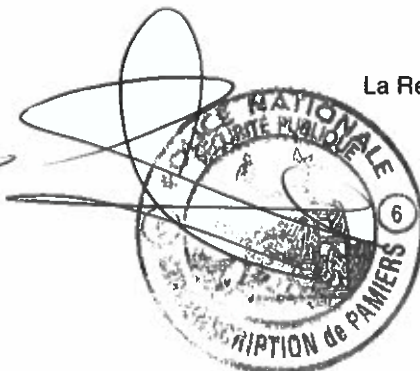
Le Commissaire

Damp
DG

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 16/05/1939 - N° 1573

Mademoiselle IGHINO Marie-Joséphine

Située : **Bordure NM N° 5**

2ème PROCES-VERBAL

de constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER *Daniel*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service

Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 04/09/1957

DUC Alice née WALBERT

Située : Bordure NM N° 31 – N°2474

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
 n'a pas fait l'objet d'une remise en état

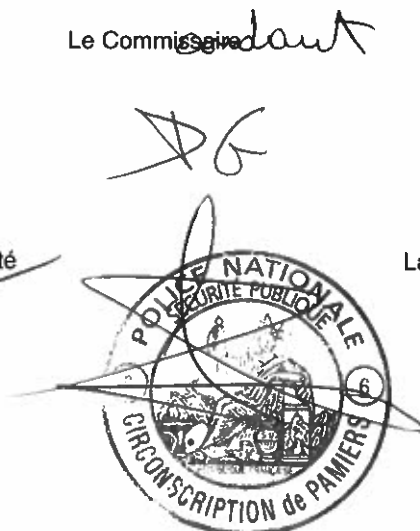
P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Commissaire

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 22/08/1945

Mademoiselle MOLINIÉ

Située : Carré M N° 26 – N° 1836

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseiller Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service



Signature of the Commissioner



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 09/10/1943

CROUZILLAC Louise née COUTURE

Située : Carré M N° 31 – N° 1776

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

a fait l'objet d'une remise en état.

n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Signature
DF

Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 15/02/1936

LATEULÈRE Camille épouse DAUBAS

Située : Carré M N° 46 – N° 1393

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

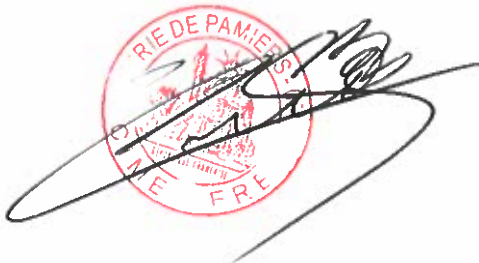
P. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Directeur Population et Citoyenneté

Le Commissaire

Les Représentants

La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 05/07/1949 - N° 2017

Monsieur FERRIOL Baptiste

Située : Carré N N° 9

2ème PROCES-VERBAL

de constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de : A. CARRETIER André.

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

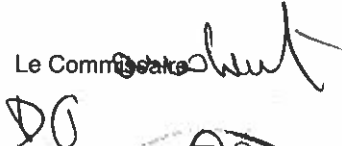
Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
 n'a pas fait l'objet d'une remise en état

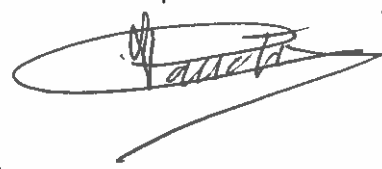
P. Le Maire
Le Conseillé Municipal



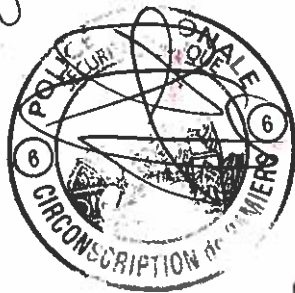
Le Commissaire de Police

DO 

Les Représentants



Le Directeur Population et Citoyenneté



La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 25/01/1934.

Madame PAULY Jeanne veuve GABARRE

Située : Carré Q N° 38

2ème PROCES-VERBAL

de constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER David
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
 n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal



Le Commissaire

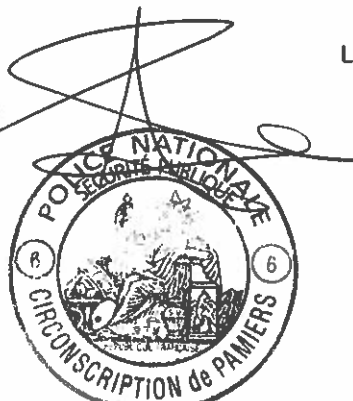
Signature
DG

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté



La Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 06/05/1983

M. et Mme. METGE Marcelin

Située : Carré R N° 36 – N° 1373B

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : GAUTHIER Daniel
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
- n'a pas fait l'objet d'une remise en état

P. Le Maire
Le Conseillé Municipal



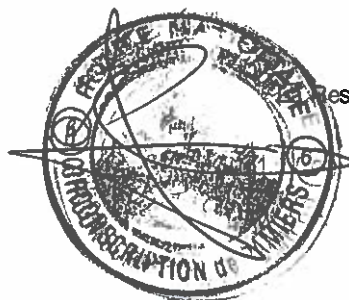
Le Commissaire

Les Représentants

Le Directeur Population et Citoyenneté



Le Commissaire



Responsable du Service



Cimetière de SAINT-JEAN

Concession Perpétuelle délivrée le 27/01/1930

BLANDINIÈRES Amédée dit Marcel

Située : Carré D N° 48

2ème PROCES-VERBAL

de Constat d'abandon de cette concession conformément aux articles R 361-27, 361-22 et 361-23 du Code des Communes.

Aujourd'hui, le 05 avril 2024

Le Maire de la Commune de PAMIERS (ou son délégué) agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Communes et en conformité avec notre avis en date du 15/09/2015 régulièrement notifié ou publié, accompagné de :

- Monsieur Le Commissaire de Police : représenté par : *GAUTHIER Daniel*
- Alain DAL PONTE Conseillé Municipal
- Monsieur CANITROT Jean-David
- Madame MARTEAU Christine

Et en présence de :

Descendants ou successeurs du Concessionnaire d'origine.

Avons constaté que la concession citée en référence, 9 ans après le 1^{er} Procès-Verbal de Constat d'Abandon en date du 15 septembre 2015

- a fait l'objet d'une remise en état.
 n'a pas fait l'objet d'une remise en état

F. Le Maire
Le Conseillé Municipal

Le Commissaire

Les Représentants

Daniel Gauthier
Commandant Daniel GAUTHIER

Le Directeur Population et Citoyenneté

La Responsable du Service

